

LE PPMS

Mesures de plus en plus insoutenables

Le Plan particulier de mise en sûreté permet aux établissements de se préparer et de gérer une situation d'événement majeur afin d'en limiter les conséquences.

Ce dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité des personnes en cas d'accident majeur, qu'il soit d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...), a été instauré en 2002 à la suite de la tempête de décembre 1999. Puis la vague d'attentats qui a frappé la France a amené le ministère à renforcer certaines mesures de sécurité.

Deux exercices au lieu d'un

En 2017, il a publié de nouvelles instructions afin de bien distinguer les menaces entre risques majeurs et menaces terroristes. Les établissements scolaires doivent désormais élaborer deux PPMS et donc autant d'exercices annuels pour préparer les équipes enseignantes, le personnel et les élèves à cette situation de crise, et permettre de faire face seuls à



l'événement en attendant soit le retour à une situation « normale », soit l'arrivée des services d'intervention et de secours.

De plus en plus anxiogène

Mais dans le contexte sécuritaire de ces dernières années, les scénarii proposés par certains personnels de direction pour ces simulations sont devenus de plus en plus anxiogènes (fusillade ou prise d'otage aux abords de l'établissement, voire au sein de ce dernier) et les consignes de sécurité mal définies et dérisoires. Il faudrait ainsi s'adapter à la situation de chaque établissement et estimer s'il est mieux de fuir les lieux avec ses élèves,

dans le silence complet, ou bien alors de se barricader dans sa salle, derrière des tables, allongé au sol ! Les situations deviennent souvent intenable voire caricaturales. Les collègues et les lycées ne doivent pas devenir autant de « forteresses assiégées » où l'on apprendrait aux élèves à vivre dans la peur. L'exercice PPMS « alerte intrusion » n'est pas une réponse adaptée. Une réflexion doit d'abord être menée avec les adultes de façon à limiter l'implication concrète des élèves lors de cette journée. Des moyens doivent être donnés pour former les personnels à ces questions et aux premiers secours. ■

TÉMOIGNAGE

« Une prérentrée pour le moins terrorisante »

L'exemple d'exercice relaté par une enseignante d'un collège de l'académie de Rouen, qui a choisi de garder l'anonymat, l'affaire ayant fait grand bruit, démontre à quel point ces exercices peuvent conduire à des excès. D'autres cas similaires, cette fois-ci en présence d'élèves, ont également été signalés.

Le 1^{er} septembre 2017, c'est la prérentrée au collège Alphonse-Allais de Val-de-Reuil (Eure, 27). Surprise et douche froide : la principale annonce un exercice attentat. Des « personnes armées » interviendront « dans la journée » et nous devons nous cacher pour protéger nos vies. L'an passé la direction avait déjà demandé à certains collègues de jouer le rôle d'« intrus cagoulés », alors cette fois nous nous attendons à tout et nous n'avons pas été déçus. En début d'après-midi l'exercice commence : nous entendons des détonations et la cour est envahie de fumée. Quelques collègues se cachent sur le toit dont deux collègues enceintes. D'autres ont pleuré, tout le monde était stressé et pas seulement dans l'établissement : des voisins paniqués ont prévenu la police nationale qui ne savait rien de l'exercice...

Sur le plan collectif, c'est la catastrophe : les nouveaux collègues sont effrayés, aucun des sujets essentiels de la prérentrée n'a pu être travaillé correctement. Quant à moi j'ai eu du mal à faire redescendre l'angoisse que j'ai ressentie après l'exercice : impossible de me concentrer sur les cours à préparer ou les projets à mener, et plus de questions que de réponses sur la manière d'agir en cas d'attentat en particulier pour assurer la sécurité des élèves (absents pour cet exercice dit « réaliste »). Cette prérentrée n'a fait que stresser une équipe et générer un sentiment d'insécurité que nous avons dû gérer dès le lendemain en prenant nos classes en charge. ■

Rubrique réalisée par Thierry Petrault

Textes

► Circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015

Cette circulaire prévoit le Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs. Elle détaille le rôle des acteurs et l'organisation des exercices. Un guide d'élaboration figure en annexe de cette circulaire.

► Rapport

L'observatoire national et de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement publie chaque année un rapport. Un chapitre concerne les risques majeurs et détaille les PPMS ainsi que les exercices de simulation Plans particuliers de mise en sûreté « Risques majeurs » et « Attentat-intrusion ».



Chiffre

4

Évacuation incendie, PPMS risques majeurs et attentat-intrusion, la réglementation impose quatre exercices de sécurité chaque année dans un établissement d'enseignement. Au moins deux exercices d'évacuation incendie sont réalisés chaque année, le premier au cours du mois qui suit la rentrée. Au moins un exercice est réalisé chaque année au titre du PPMS « Attentat-Intrusion », de même qu'un autre au titre du PPMS « Risques Majeurs » naturels ou technologiques.

Définitions

► Particulier

Ce plan est dit « particulier » puisqu'il est conçu pour être spécifique à chaque établissement. En effet, les dangers et les risques ne sont pas les mêmes selon la localisation géographique ou la disposition des bâtiments des établissements.

► Confinement

En cas de pollution atmosphérique dangereuse pour la santé publique, le confinement consiste à se protéger dans un local peu perméable à l'air permettant ainsi d'attendre la fin du passage de la source du danger ou une évacuation sécurisée par les services de secours.